

Le négoce de l'électricité, un risque pour l'approvisionnement?

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Energieia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie**

Band (Jahr): **- (2011)**

Heft 1

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-641728>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Le négoce de l'électricité, un risque pour l'approvisionnement?

Le négoce des dérivés énergétiques, en particulier celui de l'électricité, s'est fortement développé ces dernières années. Cette activité présente-t-elle un risque pour l'approvisionnement en électricité de la Suisse? Les autorités fédérales compétentes étudient la question.

Les produits dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est «dérivée» du prix d'autre chose. Cette autre chose peut être un nouvel instrument financier mais aussi, souvent, une matière comme l'or, le cacao ou, dans le domaine de l'énergie, le pétrole, le gaz ou encore l'électricité. Ainsi, un produit dérivé de l'électricité peut par exemple donner le droit à un fournisseur de courant d'acheter une quantité d'électricité sur une période donnée à un prix fixé. Si le prix de l'électricité monte, alors le droit d'acheter à un prix fixe devient financièrement intéressant. Au contraire, si le prix baisse, le droit d'acheter devient moins intéressant. A l'origine, les produits dérivés dans le secteur de l'énergie ont été développés dans le but de couvrir les fluctuations de l'offre et de la demande tout en limitant les risques liés aux variations de prix.

Le négoce des dérivés énergétiques a gagné en importance avec la libéralisation des marchés. Parallèlement sont apparues des dérivés dans lesquelles l'activité de négoce est devenue un instrument de spéculation, avec les risques inhérents. La faillite du négociant américain en énergie Enron en 2001 est encore dans toutes les mémoires. En Suisse, selon des informations publiées par l'heb-

domadaire alémanique «Sonntagszeitung» du 16 août 2009, le volume des contrats liés au négoce des dérivés énergétiques est de l'ordre de 100 milliards de francs. A quel point cet engagement financier est-il risqué pour les entreprises suisses? Ce risque financier peut-il se transformer en un risque pour l'approvisionnement électrique? Suite à la crise financière de 2008, la question est plus que jamais d'actualité. Une motion a par ailleurs été déposée par l'ancien conseiller national socialiste Rudolf Rechsteiner à la fin septembre 2009.

80% de transactions de «gré à gré»

Les autorités fédérales compétentes, à savoir l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) et l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), évaluent attentivement la situation. «Nous procédons ensemble à une observation du marché, confirme Stefan Renfer, avocat et membre de la section Droit auprès du secrétariat technique de l'ElCom. Cette observation doit nous permettre d'élaborer les bases servant à une estimation des risques et des possibilités de surveillance sur le marché du négoce de l'électricité.»

De fait, la Finma exerce aujourd'hui déjà un contrôle sur les dérivés énergétiques qui sont négociés en Bourse. Toutefois, dans le secteur de l'énergie, la majorité des transactions ont lieu directement entre le vendeur et l'acheteur et sont dites «over the counter» (OTC), ou de «gré à gré». Ces transactions bilatérales échappent à toute réglementation et ne sont, par conséquent, pas surveillées. «Si les transactions sont effectuées

par des banques, des agents de change ou à la Bourse, alors les lois de surveillance correspondantes des marchés financiers, notamment la loi sur les bourses, sont appliquées, explique Stefan Renfer. Or, dans le secteur de l'électricité, il est admis que 80% des transactions sont OTC.»

Menace d'illiquidité d'un exploitant

Pour Stefan Renfer, les risques énergétiques encourus sont de plusieurs types: «Il y a en premier la menace que représente l'illiquidité d'un exploitant du réseau, qui est parfois également producteur d'électricité, sur l'approvisionnement en électricité. Il peut également y avoir un risque de manipulation des prix sur les marchés de l'énergie par l'usage d'informations d'initié ou encore l'émergence de bulles spéculatives par des transactions OTC opaques.» Les investigations approfondies menées actuellement dans le cadre de l'observation du marché devraient permettre d'y voir plus clair prochainement.

(bum)

INTERNET

Commission fédérale de l'électricité (ElCom):
www.elcom.admin.ch

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA):
www.finma.ch